



Toulouse, le 14 mars 2014

Communiqué de presse

## « La laïcité : liberté ou contrainte ? » Journée d'étude annuelle sur la laïcité

**Mercredi 16 avril 2014 au Centre Universitaire de Montauban**

**Dans la lignée d'un cycle de conférences annuelles sur le thème de la laïcité, cette quatrième journée d'étude s'intéresse à la portée du concept de laïcité. Les trois précédentes ont respectivement traité de « La laïcité : ensemble une société de droit », « Europe et laïcité » et « La laïcité s'enseigne-t-elle ? ».**

La séparation du *laos* du *kléros* permet à chacun de vivre sa foi, s'il le désire, ou de prendre ses distances avec la religion. **Vivre librement son rapport à la religion serait alors une condition de la liberté d'un homme, d'un peuple.** Dans ce sens, la laïcité serait intrinsèquement libérale. L'article premier de la loi du 9 décembre 1905 proclame en effet que « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées [...] dans l'intérêt de l'ordre public* ». Du principe de laïcité résulte la neutralité de l'Etat. Il en résulte également « que la République ne reconnaît aucun culte ; que le principe de laïcité impose notamment le respect de toutes les croyances, l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction de religion et que la République garantisse le libre exercice des cultes ; qu'il implique que celle-ci ne salarie aucun culte » (décision n° 2012-297 QPC du 21 février 2013, *Association pour la promotion et l'expansion de la laïcité*).

**Pourtant, en France, le débat sur la laïcité demeure dense et brûlant.** Portant les stigmates des souffrances liées à l'histoire de la société française, le débat sur la laïcité y est toujours turbulent. Il laisse apparaître un enchevêtrement de visions et une difficulté certaine à saisir une notion mise en perpétuelle querelle. La « laïcité » signifie-t-elle une négation de la liberté religieuse ou, au contraire, permet-elle l'épanouissement de la liberté de conscience ? S'agit-il d'une laïcité de combat contre les religions ou, au contraire une laïcité de tolérance respectant toutes les croyances mais évitant qu'aucune religion ou aucune philosophie ne puisse imposer ses dogmes ou ses concepts.

**Quelles sont les pratiques laïques au sein de l'Union européenne sachant que le droit européen n'impose pas une lecture uniforme de la laïcité.** Reconnaisant une marge d'appréciation aux Etats, le droit européen invite ces derniers à régler leurs rapports avec les Eglises et sociétés religieuses sur leur territoire et leur impose un devoir de neutralité et d'impartialité dans leurs relations avec les divers cultes, religions ou croyances (CEDH, 15 septembre 2009, *Mirolubovs et a. c. Lettonie*). **Cette marge d'appréciation - fondée sur l'histoire,**

### CONTACT

**Françoise Montet-Lattes** – Directrice de la communication

**Tél.** : 05 61 63 35 36 – **Fax** : 05 61 63 37 94 - [www.ut-capitole.fr](http://www.ut-capitole.fr)

**UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE**, 2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France

les traditions, l'identité et les exigences de préservation de l'ordre public dans chaque pays - induit une lecture ambivalente de la laïcité.

**Organisation scientifique : Hiam Mouannès**

[Plus d'informations](#)

[Télécharger le programme](#)

**Contact presse :** [Hiam Mouannès](#), directrice scientifique de la journée d'étude.  
Maître de conférences en droit public, Université Toulouse 1 Capitole, [Institut Maurice Hauriou](#).  
Vice-présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, chargée du développement des sites en région.

[Hiam.Mouannes@ut-capitole.fr](mailto:Hiam.Mouannes@ut-capitole.fr)

**UT1 Capitole, une université autonome à la réputation internationale :**

Autonome depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'Université Toulouse 1 Capitole trouve [son origine](#) dans la faculté de droit canonique créée en 1229. Forte d'une vieille tradition largement reconnue dans les domaines du Droit et des Sciences Politiques, elle s'est diversifiée dans sa [recherche](#) et ses [enseignements](#) dès les années soixante en développant des équipes de haut niveau dans les sciences économiques, le droit, la science politique et les sciences de gestion. La réputation de son école d'économie ([TSE](#)) et de son école de management ([IAE](#)) a aujourd'hui largement dépassé le cadre des frontières nationales et compte parmi les centres de recherche et d'enseignement de premier plan en Europe.

L'Université Toulouse 1 Capitole est membre fondateur de la Communauté d'Université et d'Établissements [« Université de Toulouse »](#) ce qui lui permet de mettre en commun des moyens pour que son offre bénéficie de toutes les potentialités du site toulousain.

**Retrouvez :**

- **L'agenda d'UT1 :** [www.ut-capitole.fr/agenda](http://www.ut-capitole.fr/agenda)
- **Les actualités d'UT1 :** [www.ut-capitole.fr/actualites](http://www.ut-capitole.fr/actualites)

## **CONTACT**

**Françoise Montet-Lattes** – Directrice de la communication

**Tél. :** 05 61 63 35 36 – **Fax :** 05 61 63 37 94 - [www.ut-capitole.fr](http://www.ut-capitole.fr)

**UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE**, 2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France